Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Février 2021

Impact de la crise covid-19 sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans quatre pays du Maghreb

RESUME

En 2020, suite au déclenchement de la pandémie de la covid-19, les pays du Maghreb ont entrepris une série de mesures sanitaires pour atténuer sa propagation. Il y a eu en particulier un renforcement des mesures sanitaires et de distanciation, mais les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ont été, en général, exempts des mesures les plus contraignantes. Une enquête menée par le bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour l'Afrique du Nord dans quatre pays du Maghreb (Algérie, Mauritanie, Maroc et Tunisie) a montré que ces exemptions ont limité les impacts socio-économiques directs engendrés par ces mesures sanitaires. Cependant, ces deux secteurs ont été affectés par une multitude d'impacts indirects qui se sont principalement matérialisés par une baisse de production à l'échelle sous régionale de moins 8 pour cent pour le secteur de la pêche et de moins 34 pour cent pour le secteur aquacole pour les trois premiers trimestres de l'année 2020 en comparaison avec la même période de l'année 2019. Ce rapport expose une analyse qualitative de l'impact de la crise de la covid-19 à court et moyen terme sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans les pays du Maghreb. Bien que les impacts de la pandémie diffèrent d'un pays à un autre, des mesures d'adaptation pertinentes à l'échelle maghrébine sont proposées.

INTRODUCTION

La crise de la covid-19 a engendré de nombreux problèmes sanitaires et socio-économiques à l'échelle globale. Comme dans les autres régions du monde, les pays du Maghreb ont été amenés à prendre des mesures sanitaires d'atténuation allant de simples gestes barrières jusqu'à la restriction des déplacements (couvre-feu, confinement et fermeture des frontières). Ces mesures peuvent avoir de profondes implications sur la sécurité alimentaire et l'emploi en affectant les schémas d'approvisionnement de nombreux secteurs, notamment ceux de la pêche et de l'aquaculture. En effet, les produits de la mer doivent être prélevés (à travers la pêche ou la récolte des productions aquacoles), parfois transformés, et écoulés sur les marchés souvent en traversant des frontières, tout en respectant des mesures hygiéniques strictes pour garantir leur qualité et protéger la santé des intervenants tout au long de la chaine de valeur. Afin de fournir des orientations sur les mesures d'atténuation possibles sur les répercussions de la crise dans les pays de la sous-région, le bureau de la FAO pour l'Afrique du Nord a réalisé une enquête à travers un questionnaire pour en évaluer l'impact sur les secteurs de la pêche et l'aquaculture. Le présent document, met en avant les résultats d'une lecture sous régionale des données en mettant l'accent sur les impacts, communs aux pays du Maghreb, et des recommandations pour atténuer les effets et s'adapter aux impacts de la crise.

METHODOLOGIE

Le questionnaire utilisé pour l'enquête comporte quatre parties visant à collecter les informations suivantes: les informations générales, les informations sur la situation de la pandémie dans le pays, l'impact sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, et les recommandations proposées (annexe 1). Dans chaque pays de la sous-région, le questionnaire a été soumis au Ministère ou département en charge de la pêche et de l'aquaculture pour être transmis aux délégations et aux administrations centrales et locales sous-tutelle ainsi qu'aux organisations professionnelles de pêcheurs, d'aquaculteurs, et des acteurs de la filière (marchés aux poissons, unités de transformation, commerçants, fournisseurs d'équipement, etc.). La collecte des réponses s'est déroulée du 03 juin au 30 août 2020. Le nombre de répondants par pays dépendait principalement du nombre d'organismes impliqués dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Le nombre de réponses obtenues pour chaque pays est indiqué dans le tableau 1 suivant alors que les proportions du type de secteur d'activité des institutions enquêtées sont présentées dans la figure 1.

TABLEAU 1| Nombre de répondants aux questionnaires sur l'impact de la covid-19 sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans les pays du Maghreb

Pays	Algérie	Mauritanie	Maroc	Tunisie
Nombre de répondants	64	41	33	76

FIGURE 1 | Distribution des répondants selon leur secteur d'activité

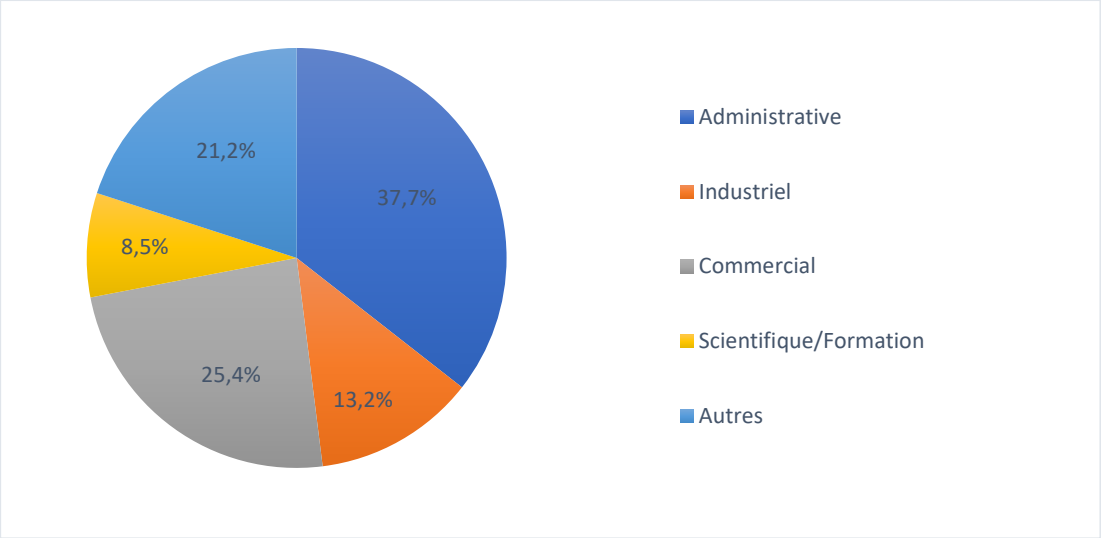

Enquête sous régionale 2020

L'analyse s'est ensuite basée sur:

- Les réponses au questionnaire circulé auprès des différents acteurs de la pêche (Ministères, Instituts de recherche, organisations professionnelles, etc.);
- Les entretiens directs (téléphoniques et in situ) ont été réalisés notamment avec les pêcheurs, les aquaculteurs, des mareyeurs, des représentants des usines de transformation, etc.;
- Les articles de presse, les directives de gouvernements, les sites web gouvernementaux, etc.

Les résultats des analyses ont été utilisées pour l'élaboration des rapports nationaux exposant les résultats et proposant des recommandations et des mesures d'atténuation pour relancer les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

IMPACT A L'ECHELLE SOUS REGIONALE

Les pays du Maghreb ont pris des séries de mesures sanitaires d'atténuation pour freiner la propagation de la pandémie. Les mesures ayant pu affecter les secteurs de la pêche et de l'aquaculture (prélèvement, transformation, commercialisation) sont résumées dans le tableau suivant:

TABLEAU 2| Mesures sanitaires d'atténuation, ayant pu affecter les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, prises par les gouvernements des pays du Maghreb pour atténuer la transmission du coronavirus.

Mesures	Algérie	Mauritanie	Maroc	Tunisie
Couvre-feu	Oui*	Oui	Oui*	Oui*
Confinement	Oui*	Oui	Oui*	Oui*
Règles de distanciation	Oui	Oui	Oui	Oui
Fermeture des frontières	Oui	Oui	Oui	Oui
Interdiction de navigation/activité	Non	Non	Non**	Oui**
Réduction de l'effectif à bord	Non	Non	Oui	Non
Restriction de la circulation	Oui*	Oui	Oui	Oui*
Fermeture de marchés	Oui**	Non	Non	Non
Fermeture de cafés/restaurants	Oui	Oui	Oui	Oui
Mesures de contrôle et de désinfection sur les lieux de travail des secteurs de la pêche et de l'aquaculture	Oui	Non	Oui	
Compagnes de sensibilisation sur les mesures sanitaires ciblant les acteurs des secteurs de la pêche et de l'aquaculture	Non	Non	Oui	Oui
Dépistages de la covid-19 en faveur des acteurs des secteurs de la pêche et de l'aquaculture	Non	Non	Oui	Non
Distribution de masques en faveur des acteurs des secteurs de la pêche et de l'aquaculture	Oui	Non	Oui	Non

* Mesure non applicable aux opérations des secteurs de la pêche et de l'aquaculture
** mesure partiellement applicable aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Vu le rôle primordial qu'ils jouent pour assurer la sécurité alimentaire, les secteurs de la pêche et de l'aquaculture n'ont, généralement pas été concernés par les mesures les plus restrictives comme celles limitant la circulation ou la navigation. Cependant, 79 pour cent des répondants pour les quatre pays ont indiqué une baisse de production (figure 2). La comparaison de la production halieutique des quatre pays du Maghreb pendant les trois premiers trimestres des années 2019 et 2020 confirme cette baisse et montre un recul de la production coïncidant avec la crise (tableau 3).

FIGURE 2 | Perception de l'impact de la covid-19 sur la production.

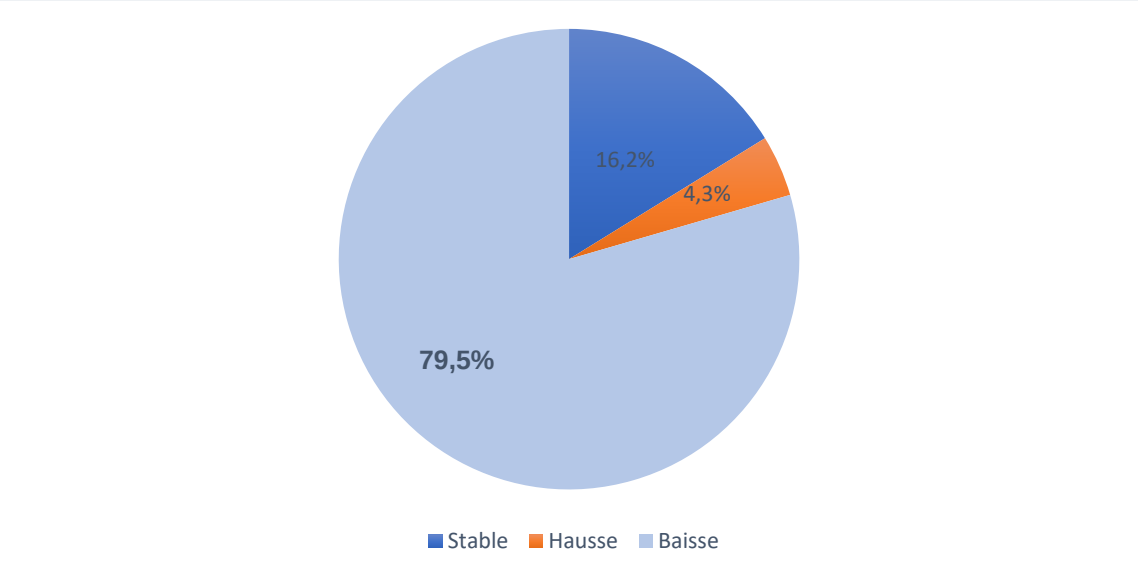

Enquête sous régionale 2020

TABLEAU 3| Comparaison de la production halieutique en tonnes des pays du Maghreb pendant les trois premiers trimestres des années 2019 et 2020

Secteur	Période et variation	Algérie	Mauritanie	Maroc	Tunisie*	Total
Pêche	2019 (janv-sept)	6 6925	103 4579	1 013 119	9 3454	2 208 077
	2020 (janv-sept)	55 324	902 203	986 641	7 7361	2 021 529
	Variation (pour cent)	-17	-13	-3	-17	-8
Aquaculture	2019 (janv-sept)	2 842	0	666	17 661	21 169
	2020 (janv-sept)	1 930	0	571	11 548	14 049
	Variation (pour cent)	-32	-	-14	-35	-34

*chiffres provisoires sujets à actualisation

La perte de revenus due à cette baisse de production a été estimée entre 20 et 40 pour cent par près du quart des répondants, alors que plus du tiers avaient anticipé une perte financière entre 40 et 60 pour cent (figure 3).

FIGURE 3 | Perception de la perte des revenus

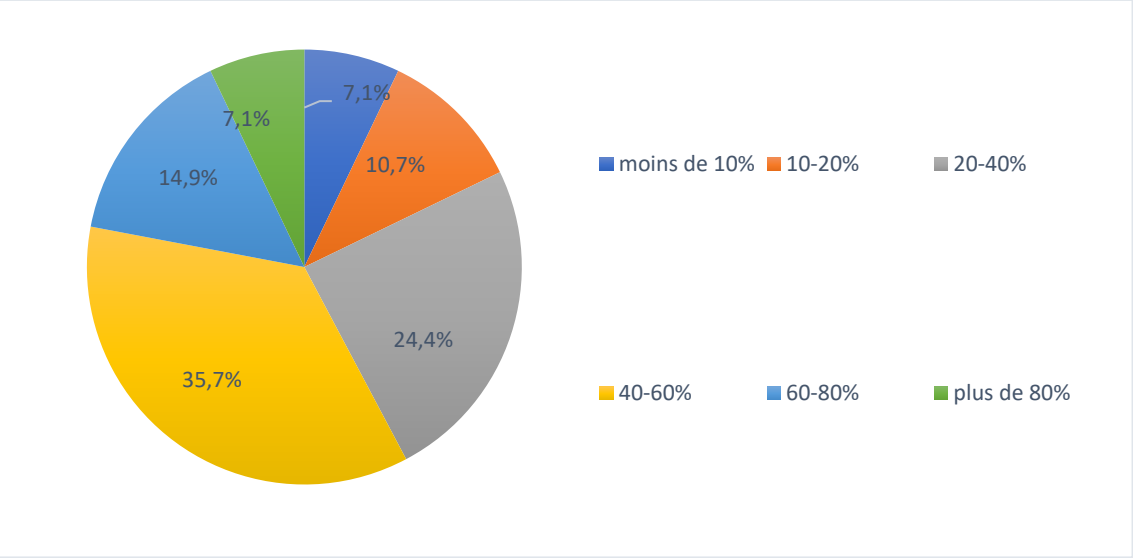

Enquête sous régionale 2020

Les mesures prises pour limiter la transmission du virus ont affecté les deux secteurs de manière directe et indirecte. Pour les causes directes, nous noterons que certains marins pêcheurs, ont volontairement stoppé leur activité de manière temporaire par peur de contamination. De plus, certaines unités de transformation ont dû être fermées en raison du déclenchement d'un foyer de contamination au coronavirus. Enfin, les mesures limitant les horaires d'activité et les obligations de réduction des effectifs et de distanciation physique ont limité la productivité de la pêche et des unités de transformation. Les causes indirectes sont liées au ralentissement des approvisionnements (matériel de pêche, produits de pêche pour la transformation, aliments et alevins pour l'aquaculture, etc.), à la baisse de la demande internationale et nationale, notamment suite à la diminution du tourisme et à la fermeture des hôtels et des restaurants et enfin, au manque de main d'œuvre suite à la perturbation des moyens de transports. Cette perte de main d'œuvre a été estimé entre 20 et 60 pour cent par plus de 40 pour cent des répondants aux questionnaire. Pour le secteur aquacole, la baisse de production traduite dans le tableau 3 résulte d'une diminution des opérations de récolte/collecte en réponse à la baisse de la demande et au ralentissement de l'export. Les aquaculteurs ont mis en évidence que les produits invendus entraîneront une augmentation des cheptels, et donc des coûts plus élevés pour l'alimentation ainsi qu'un risque accru de mortalité pour les mois à venir. Les Gouvernements des quatre pays du Maghreb analysés, ont tous pris des mesures d'adaptation aux impacts socio-économiques de la crise (tableau 4). Cependant, les répondants au questionnaire ont estimé que les personnes les plus impactées n'ont pas bénéficié de soutien adéquat. En effet, même si certaines de ces mesures ont été spécifiques aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture, la majorité a ciblé les familles les plus nécessiteuses ou les secteurs directement impactés.

TABLEAU 4| Mesures d'adaptation prises par les gouvernements des pays du Maghreb pour remédier aux impacts socio-économiques de la crise de la covid-19

	Mesures	Algérie	Mauritanie	Maroc	Tunisie
Mesures générales	Allocations financières et exonérations fiscales en faveur des familles nécessiteuses	Oui	Oui	Non	Oui
	Rééchelonnement des dettes en faveur des familles nécessiteuses	Non	Non	Oui	Oui
	Indemnité de chômage	Non	Non	Oui	Non
	Crédits de trésoreries	Non	Non	Non	Non
Mesures spécifiques	Allocations financières	Oui	Non	Non	Non
	Services de transport pour les opérateurs de la pêche	Non	Oui	Oui	Non
	Investissement public de nouveaux projets de pêche ou d'aquaculture	Non	Non	Oui	Non

RECOMMANDATIONS DES REPONDANTS SUR LES MESURES D'ATTENUATION ET D'ADAPTATION POSSIBLES

Les répondants à l'enquête ont proposé une série de recommandations pour faire face aux impacts de cette crise. Nous les subdivisons en mesures d'atténuation et en mesures d'adaptation.

Mesures d'atténuation

Les mesures d'atténuation sont les mesures spécifiques aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture, qui en plus des mesures sanitaires multisectorielles et générales, visent à limiter les risques de transmission du virus responsable de la covid-19. Les mesures recommandées par les répondants au questionnaire comprennent:

- La fourniture de moyens de transport aux employés du secteur en cas de cessation des services de transport publics.
- La favorisation de l'utilisation de nouvelles technologies pour pouvoir assurer le suivi, contrôle et surveillance de la pêche et de l'aquaculture à distance (caméras, pesées électronique, accès par détection de mouvement, payement électronique, etc.) pour assurer la distanciation physique.
- La digitalisation des procédures administratives liées à la pêche et à l'aquaculture (l'obtention des autorisations de pêche, les enregistrements en lignes des marins, facturation électronique) pour limiter les contacts directs.

Mesures d'adaptation

Les mesures d'adaptation sont celles qui visent à limiter l'impact socio-économique de la crise, sans pour autant viser à limiter l'impact sanitaire.

Dans ce groupe de mesures, les répondants ont requis les actions suivantes:

- La consolidation du niveau de protection sociale par l'adaptation des systèmes de sécurité sociale aux spécificités et contraintes du secteur de la pêche (saisonnalité,

adversité, imprévisibilité du rendement, risques d'accidents), par la généralisation de l'adhésion des pêcheurs à ces systèmes (Il est à noter qu'au Maroc, les artisans pêcheurs non-salariés en ont bénéficié de protection sociale à partir de 2012) et par la création de fonds d'urgences, et de cadres juridiques adéquats, pour soutenir le secteur en périodes de crise (par exemple pour indemniser les propriétaires et l'équipage des navires immobilisés).

- L'attribution d'avantages financiers et fiscaux visant à défaire le secteur de l'aquaculture de sa dépendance à l'import des intrants (alevins de poissons et naissains d'huitres, aliment et équipement).
- L'attribution d'avantages financiers et fiscaux en faveur des acteurs des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, et particulièrement du secteur de la transformation, afin d'amortir les pertes subies, de maintenir les emplois et de favoriser la relance post-covid (par exemple rééchelonnement des dettes auprès des prestataires de services publics).
- Le développement et la diversification du secteur de la transformation des produits de la mer en améliorant les possibilités de stockage et de congélation et en diversifiant l'offre (produits à valeur ajoutée).
- La diversification de l'aquaculture à travers l'introduction des nouvelles espèces et l'identification de nouvelles zones favorables à l'activité aquacole pour soutenir l'effort d'investissement.
- La promotion de nouveaux circuits de distribution innovants, courts (par exemple vente directe, vente en ligne et systèmes de livraison) et locaux, capables de supporter les chocs globaux (crises économiques, sanitaires ou sécuritaires).
- La simplification des procédures administratives des échanges internationaux (import et export) pour faciliter l'accès aux intrants nécessaires à la production et l'écoulement de la production en temps de crise.

Autres recommandations

Suite à la crise, de nombreux gouvernements et organisations internationales ont engagé des mesures ou fourni des recommandations visant à limiter l'impact de la crise et favoriser la relance post-covid. Nous citons ici certaines de ces mesures qui sont particulièrement pertinentes pour l'Afrique du Nord:

- La création de plateformes d'information pour donner des alertes précoces sur les tendances des marchés afin d'ajuster l'offre, aussi bien en ce qui concerne la quantité que la qualité, à la demande.
- L'encouragement de l'achat et du stockage des produits de la pêche et de l'aquaculture par les institutions publiques (hôpitaux, écoles, etc.) pour absorber les surplus de production et les invendus.
- L'encouragement des mesures de commercialisation alternatives comme la vente en ligne ou le service-au-volant (drive-thru).
- L'accélération des mesures douanières pour les produits halieutiques périssables destinés à l'export.
- La diversification des fournisseurs pour assurer la continuité de l'approvisionnement en intrants.
- La simplification des procédures administratives pour les projets visant la production locale des intrants pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture (filets, équipements, aliment, alevins).

BIBLIOGRAPHIE

Annane, R. 2020. *Effets de la pandémie covid-19 sur les activités de la pêche et de l'aquaculture en Algérie. Quelles mesures à prendre à l'horizon 2022* ? Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture, Alger.

Commission Européenne. 2020. *Mission d'évaluation dans le cadre de la Facilité Commerce et Développement du Secteur Privé en Mauritanie, Rapport final.*

DGPA. 2016. *Stratégie de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture, Version 4*. Alger.

FAO. 2020a. *covid-19 and its impact on the fisheries and aquaculture sector: policy briefs and documents*. http://www.fao.org/fishery/covid19/en

FAO. 2020b. *Effets de la covid-19 sur les systèmes alimentaires halieutiques et aquacoles*. Rome. https://doi.org/10.4060/ca8637fr

FAO. 2020c. *Legal considerations in responses to covid-19 to mitigate the risk of disruption to fisheries and aquaculture food systems*. Rome. http://www.fao.org/3/ca9421en/CA9421EN.pdf

FAO, ECA et AUC. 2020. *Africa Regional Overview of Food Security and Nutrition 2019*. Accra. https://doi.org/10.4060/CA7343EN

FAO et GFCM. 2020. *Fisheries and aquaculture in the Mediterranean and the Black Sea: An updated analysis of the impacts of the covid-19 crisis*. Rome.

Hudson, A. 2020. The Ocean and covid-19.

https://www.undp.org/content/undp/fr/home/blog/2020/the-ocean-and-covid-19.html.

(page web consultée le 18 décembre 2020)

Jlassi, A., Crespi, V., et Mahjoub, S. 2020. « Preliminary analysis of the impact of covid-19 in the fishery and aquaculture sectors in Tunisia », *FAO aquaculture newsletter*, n° 62, p. 34-36.

ONU. 2020. *Analyse rapide de l'impact socio-économique du covid-19 sur l'Algérie*. Alger.

Belghazi, S. et Sbaï, A. 2020. *Diagnostic rapide d'impact et de vulnérabilité du covid-19 sur le secteur de la pêche au Maroc - Rapport analytique*. (Maroc).

WWF Mediterranean Marine Initiative. 2020. *The covid-19 crisis and fisheries. Position paper*. Rome.

REMERCIMENTS

Le présent document d'information a été élaboré par l'équipe chargée des pêches et de l'aquaculture au bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique du Nord.

Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO

FAO. 2021. *Impact de la crise covid-19 sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans quatre pays du Maghreb*. Tunis. https://doi.org/10.4060/cb3001fr

© FAO, 2021
CB2991FR/1/02.21